Gé ZAPPING
Union Généraliste, les généralistes de la FMF

29 AVRIL 2013 N°75

CALENDRIER VACCINAL : IL Y A DU DOPAGE DANS L'AIR !

INCROYABLE SIMPLIFICATION ! Dopés ou carrément drogués, on ne sait, mais il se passe quelque chose. Les pouvoirs publics français viennent de sortir un nouveau calendrier vaccinal (voir détails dans grippes et alertes). Aussi incroyable que ça puisse paraître, c'est une véritable simplification pour les patients et les médecins. On n'a jamais vu ça. D'abord, ils ont regardé ce qui se passe à l'étranger pour s'en inspirer (Italie, Suède, Finlande, Danemark). Enfin presque, puisqu'ils ont quand même gardé la première vaccination à 2 mois plutôt qu'à 3 ! Ils n'ont pratiquement pas communiqué : pas de grandes messes, pas de colloques, pas de groupes de travails pléthoriques. Du boulot simplement. Ensuite, ils ont réellement simplifié en supprimant des vaccins, en simplifiant à la fois les types de vaccins et les procédures de rappels. Voir letableau . Pour résumer : idéalement 7 valences en 2 seringues (D,T,P,C,Hi,HB,Pn) à 2, 4 et 11 mois. Puis ROR et Méningite C à 1 an et un rappel de ROR quelques mois plus tard. Ensuite encore un vaccin complet de DTPCa à 6 ans et on passe au vaccin dTPca (diphtérie et coqueluche réduits) à 11-13 ans répété à 25 ans. En passant on peut faire les 3 injections papillomavirus si on n'y est pas opposé entre 11 et 14 ans. Puis des rappel dTP à 45 ans, 65 ans et tous les 10 ans ensuite. Si le dernier rappel date de moins de 25 ans, on attend le chiffre rond en X5 suivant. On peut lire avec profit sur le sujet le Blog de Luc Perino et celui de Docteurdu16 qui posent les bonnes questions.

ENQUÊTE OSTÉOPATHIE Un médecin installé depuis 12 ans, Bruno Ginisty réalise une enquête pour un mémoire de Diplôme Interuniversitaire de Médecine Manuelle & Ostéopathie. Partant du constat d'un recours de plus en plus fréquent de nos patients à des thérapeutes manuels (ostéopathes ou autres), il vous propose un questionnaire pour appréhender votre ressenti sur cette pratique en une vingtaine de questions rapides et bien sûr la possibilité de commenter le sujet. Merci de cliquer sur ce lien pour répondre au questionnaire.

ARRETS DE TRAVAIL La MECSS (Mission d'Évaluation et de Contrôle des lois de financement de la Sécurité Sociale) a beaucoup auditionné et conclut par le rapport de Bérangère Polett sur les "arrêts de travail et les indemnités journalières". Pour en saisir l'essentiel, il suffit de lire les 24 préconisations qui ont globalement du sens et dont certaines ont fait frémir une partie de la gauche comme le suivi systématique par madame Lacaisse des signalements employeurs ou le contrôle des fonctionnaires par madame Lacaisse ! On n'a évidemment pas manqué une fois de plus de gloser sur les prescriptions d'arrêts de travail des médecins et Bérangère Poletti n'en sort pas grandie alors qu'avec un peu de mesure et quelques effets de manche en moins, les médecins aurait pu approuver le rapport.

POLETTI ENDORMIE Par contre, la MECSS s'est fait enfumer une fois de plus par Madame Lacaisse qui lui a vendu son obligation de télétransmission des arrêts de travail (préconisation *12: Introduire dans la convention médicale entre l'assurance maladie et les médecins l'obligation pour ces derniers d'envoyer l'avis d'arrêt de travail par voie dématérialisée via « l'avis d'arrêt de travail en cinq clics », après un délai de deux ans permettant la mise à jour de leur équipement*). Le directeur de Madame Lacaisse dit "*la convention médicale entre les médecins et l'assurance maladie devrait évoluer d'une obligation de moyen, qui impose d'utiliser les téléprocédures, à une obligation de résultat, qui serait de réaliser un certain pourcentage de procédures dématérialisées*" et la députée au garde à vous en fait une préconisation sans se demander si c'est raisonnable, ni évaluer la pertinence des référentiels appelés à la rescousse (préconisation 15). Pourtant, le sujet a été abordé et clairement explicité par l'Ordre. Il est vrai que s'il ne faut que 5 clics, que demande le peuple ? Et hop, une obligation de plus sans évaluation, ni contre-partie. Pas grave : le DMP est obligatoire depuis le 1/7/2007 ! De

même il est question de communication entre le médecin conseil et le médecin du travail. Pas de place pour le médecin traitant dans cet échange (préconisation 8) !

CONTRÔLES EFFICACES Le sujet mérite attention : on lit dans le rapport de la Mecss que "*sur 2,3 millions de contrôles médicaux des arrêts effectués en 2011, les caisses ont rendu 12% d'avis défavorables pour les arrêts de plus 45 jours. Un cabinet d'avocat spécialisé dans ce contentieux évoque entre "10 à 15%" de situations relevant d'un comportement abusif.*" 12 à 15% d'arrêts abusifs, c'est énorme. Normal que les médecins soient pointés du doigt ! Mais qu'en est il en réalité ? Ce type d'arrêt est effectivement contrôlé et le résultat est prévisible. Soit le contrôle a lieu après une reprise en mi-temps thérapeutique et c'est son évolution "normale" que la reprise soit effective avec ou sans contrôle sécu…Dans ce cas, le contrôle est inutile et enfonce une porte ouverte en participant au paiement à la performance du médecin contrôleur. Soit le contrôle a lieu après un arrêt longue durée, la reprise reste impossible et le patient est licencié et mis en invalidité. On aimerait lire le taux de mise en invalidité ou en incapacite de travail après arrêt long ! Mais pour la Mecss, ce que dit Madame Lacaisse est la vérité et le sérieux, ce que disent les syndicats médicaux, qui sont d'ailleurs beaucoup moins sollicités, est du corporatisme. Reconnaissons à Michel Régereau, président de l'UNCAM, une réaction critique vis à vis de certaines présentations du rapport.

BAROMÈTRE SANTÉ Comme c'est surprenant : les patients font confiance à leur médecin traitant comme source d'information santé. C'est en tout cas ce que montre le Baromètre du droit des malades du Ciss. Ca vaut la peine d'y jeter un coup d'oeil pour se remonter le moral : 94% des patients tout venant, 97% de ceux en ALD font confiance à leur médecin traitant, à leurs spécialistes (91%) et pharmaciens (86%). Caisses et pouvoirs publics se traînent à 68%, Internet à 33% et on notera en particulier qu'ils sont 60% à n'avoir guère confiance pour la sécurité des données en ligne.

FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE Au cours d'une Commission Paritaire Nationale du 24 mai, dans une opacité statistique absolue, on a demandé aux syndicats de Médecins de fusiller pour l'exemple trois médecins pris apparemment au hasard, comme au bon vieux temps des fusiliers du chemin des Dames en 1917. Ces pratiques renvoient aux décimations des légions romaines ! La FMF réclame une fois de plus que l'instruction de ces procès professionnels soient enfin faits à charge et à décharge, avec un accès complet aux éléments statistiques rejoignant la demande universelle de transparence. Et souhaite surtout que d'autres syndicats cessent de donner des gages de soumission aux demandes de madame Lacaisse quand la défense n'est pas assurée selon les règles de l'art. Pour ceux qui ont envie de découvrir les contrôles d'activité de Madame Lacaisse vus par l'avocat, maitre Fabrice Di Vizio a mis 7 vidéos en ligne, et ça dépote. La vidéo de conclusion, mise en valeur par la cellule juridique de la FMF, est à voir en premier : elle vous donnera sans doute envie de visionner ensuite les autres.

Cet UG Zapping est rédigé par le docteur Claude Bronner, président d'Union Généraliste et vice-président de la FMF. Il est envoyé à tous les médecins et à d'autres partenaires dont nous avons l'adresse de courriel. Notre annuaire est déclaré à la CNIL. Si vous ne voulez plus le recevoir, écrivez à dr.cbronner@wanadoo.fr . Le site d'Union Généraliste est actif sur http://www.uniongeneraliste.org/. La FMF est accessible ici : http://www.fmfpro.org/

GRIPPES ET ALERTES Le RNSA et le bulletin allergo-pollinique nous rappellent les allergènes. Mais ce qui compte en ce printemps, c'est le nouveau calendrier vaccinal. A tout seigneur tout honneur, il est de bon ton de télécharger et de mettre sur son ordinateur le BEH N°14-15 du 19 avril 2013 ou le document officiel du Ministère. (Voici le BEH_vaccins complet déjà téléchargé mis à jour dès la nouvelle parution). UG Zapping vous propose les différents tableaux par spécificité : tous les tableaux vaccinaux, les vaccins enfants et adolescents, les vaccins adultes, les vaccins pour les immunodéprimés, les vaccins professionnels, le calendrier de rattrapage et les correspondances entre vaccins et noms de produit en France.

GRAND PRIX C'est celui du magazine "Le Généraliste". En fait, il s'agit DES Grands Prix du Généraliste (les G d'Or) et le journal lance son appel à candidatures 2013. La remise des récompenses (1000 euros par prix et la gloire d'être dans le journal) aura lieu le 19 septembre 2013 et si vous avez envie de faire parler de vos oeuvres en essayant d'être choisi pour un des 5 thèmes (organisation des soins, meilleure action de prévention, formation-recherche, investissement humanitaire, première installation), c'est le moment de candidater en renseignant votre dossier. Vous avez jusqu'au 13 mai. A titre d'exemple, en 2012 avait été primé le remarquable Antibioclic réalisé

par une jeune consoeur pour sa thèse. Il est toujours d'actualité, la dernière mise à jour datant de février 2013.

NOUVELLES DE L'ANSM Arrêt définitif de commercialisation du Flunitrazépam (Rohypnol) au 30 septembre 2013. L'ANSM a rédigé un point d'information sur le retrait du Rohypnol. D'autres produits ont du plomb dans l'aile et droit à une fiche demandant de ne plus les prescrire : le vectarion (almitrine), le protelos (ranelate de strontium), le myolastan (Tetrazepam) et la codéine chez les enfants.

ASPIRINE HORS AMM Une Interne strasbourgeoise a choisi un sujet de thèse original : "Pourquoi les Médecins Généralistes prescrivent-ils hors AMM ? Étude qualitative évaluant la prescription du Kardégic® hors AMM auprès de médecins généralistes et discussion autour de la discordance entre AMM et recommandations". On y lit que les représentants de Madame Lacaisse et de l'ANSM "*ont évoqué ne pas bien comprendre le but de notre étude*". Dame, quand on sait que l'ANSM a du mal à valider le Baclofène autrement conforté que l'aspirine en prévention primaire et que madame Lacaisse a réussi à transformer un item de prescription hors AMM (celle du Kardégic justement) en élément de prescription à la performance (ROSP), il y a de quoi s'interroger !

RENCONTRE BACLOFÈNE Pour ceux qui s'intéressent au Baclofène, les associations militant dans le domaine organisent un colloque le lundi 3 Juin 2013 (un lundi ! En général ça plaît aux libéraux !) à l'amphithéâtre Dieulafoy, Hôpital Cochin, 27 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris. Sous la présidence de Didier Sicard, il y aura du beau monde comme en atteste le programme "Alcool : plus de cent morts par jour, ça suffit ! Place du baclofène aujourd'hui dans la lutte contre l'alcoolisme". Les mêmes lancent un appel à l'ANSM pour une rapide mise en place d'une RTU pour le Baclofène. On peut aussi s'intéresser à l'opinion de Docteurdu16 nettement critique et profiter des commentaires à la fin de son post.

SALLES DE SHOOT Discussions animées autour des salles de shoot encore exacerbées par des seringues traînant à proximité des écoles qui mettent le feu aux poudres. Rappelons qu'il s'agit de pratiquer une politique de réduction des risques. Cette démarche est toujours en porte à faux : donner des seringues, offrir un lieu où les utiliser revient à donner l'impression de laisser les shooteurs dans leur dangereuse pratique et offre en même temps un accompagnement à ceux qui ont envie d'en sortir (et ils l'ont toujours) tout en n'étant pas à même de le faire à l'instant. La Buprénorphine d'accès facile et la Méthadone plus accessible ont considérablement facilité la pacification du terrain de la toxicomanie en France et rendu très souvent les salles de shoot qu'on retrouve dans d'autres pays moins utiles. Mais ce qui reste utile, ce sont des lieux d'accueil pour les plus désinsérés, des lieux d'apprentissage des gestes de réduction des risques dont le shoot, la distribution (et la récupération) du matériel d'injection, un accueil digne de ce nom chez les professionnels de santé. Après, il est toujours toujours temps de réprimer les imbéciles qui jettent des seringues près des écoles et les truands qui revendent les traitements. On a ainsi l'affaire récente de trafic de Subutex et de Skenan à Metz où des médecins se sont laissé déborder , mais où il est évident également que Caisses et autres autorités n'ont pas assuré.

PILULE GRATUITE Faire n'importe quoi, pour qu'il y ait de la communication à la clé, voilà le principe. La gratuité de la pilule n'y échappe pas. On lira avec intérêt la communication de Madame Lacaisse sur Ameli (PS > Médecins > Exercer au quotidien > Prescriptions > Contraception). C'est donc anonyme, sauf que ..."les consultations, les examens de laboratoire en vue d'une prescription contraceptive, la pose ou le retrait de dispositifs intra utérin ne sont pas visés par ces nouvelles dispositions relatives au secret et à la prise en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire." La mineure va expliquer facilement à ses éventuels parents récalcitrants que la consultation et le bilan biologique sont pour la migraine ! Quant au médecin, nous suggérons que pour assurer l'anonymat, il travaille gratuitement !

FERTÉ BERNARD On suit de très près les aventures de la ville de la Ferté Bernard qui a mis en place un Centre Médical municipal avec des médecins salariés parce que les libéraux ne voulaient pas s'y installer. On avait annoncé à l'époque 4 000 € nets par mois pour 35h. Énorme succès de candidats. Et voilà qu'un des médecins est déjà reparti. À ce jour, les salariés ne font toujours pas de permanence des soins car ce n'est pas possible sur ces contrats, contrairement aux déclarations du maire à l'époque ... parce que c'est 35h et point final. Pour être à 48h il faudrait du contrat hospitalier et payer 6 000 nets. On attend avec impatience un bilan sérieux qui prouvera une fois de plus qu'avec le C à 23 € et des horaires de salarié, la médecine générale ne peut tenir.

BONHEURS DE LA CCAM Une épistaxis, c'est un nez qui saigne. La plupart du temps, de bons conseils d'hémostase prolongée, un coton ou mieux un morceau d'Alginate (Coalgan, Algostéril) en tamponnement antérieur vont arranger l'affaire. A domicile, en visite justifiée, ça se cote en CCAM avec le code GABD002 (tamponnement nasal antérieur) qui vaut 24,14 € + ID (Indemnité de Déplacement = 3,5 €), soit 27,64 € (on fait donc un V+MD=33 € ou V+MU (23 + 22,60 €) si on quitte le cabinet, soit un total de 46,73 € hors kilomètres. Au cabinet, ce sera GABD002 (24,14 €) + M (26,88 €), soit 51,02 €. A noter que le M étant réservé au généraliste et au pédiatre (Majoration pour soins d'urgence faits AU CABINET du médecin généraliste ou du pédiatre, après examen en urgence d'un patient), les ORL n'y ont pas droit, et non plus au MU !

DÉBAT PILULE La France se serait ridiculisée face à l'Europe en surréagissant au sujet de la pilule. C'est en tout cas l'opinion d'experts européens suivis avec enthousiasme par certains experts français : ils sont allés jusqu'à dire qu'il était plus dangereux de faire du vélo que de prendre la pilule. C'est évidemment vrai, mais n'a pas de sens dans cette histoire comme le rappelle William Dab avec queques autres évidences.

ATTENDRE EN MUSIQUE Le site Droit-medical.com nous fait part d'une excellente nouvelle : les dentistes et les médecins peuvent diffuser de la musique gratuitement dans leur salle d'attente. Ainsi en a jugé la cour de justice européenne, arguant du fait que le patient ne vient pas pour écouter de la musique et ne la choisit pas et que le professionnel de santé ne met pas de la musique pour en tirer profit, sans compter qu'ils ne sont jamais très nombreux à écouter. Par contre, il paraît que ça ne vaut pas pour la musique d'attente du téléphone qu'il faut payer rappelle Droit-medical.com en conseillant de vérifier vos contrats Sacem.

ABUS DE CARMF Il faut absolument écouter une interview de Gérard Maudrux, président de la CARMF, à Pratis TV. Il explique en effet les arnaques légales possibles à la CARMF en jouant à être en secteur 1, comme Cahuzac, tout en ayant une activité de type secteur 3 dont la gestion des charges sociales est évidemment tout autre. Et cela ne se limite absolument pas à Cahuzac (250 000 € d'économies de cotisations en 20 ans d'après Maudrux) qui est certes un cas extrême. Si on vivait dans un pays normal, la participation des caisses aux charges sociales se ferait depuis longtemps au prorata des sommes demandées en tarif secteur 1. La participation de madame Lacaisse pour les 45 € secteur 1 de Cahuzac certaines années aurait fait long feu et on reconnaîtrait ainsi à leur valeur les actes à tarif opposables des secteurs 2. Mais on n'est pas dans un pays normal ! On notera aussi le discours du président de la CARMF qui approuve totalement l'idée que quand on peut tricher, on triche. Un peu léger.

LE COIN DU CARABIN Une petite vidéo de pub, d'ailleurs en rapport avec la thèse aspirine.

Et une vidéo déjà ancienne de Groland qui vous fera du bien : Prescriptor.

Docteur, ma mère a de plus en plus de difficultés à se déplacer , pouvez vous lui prescrire un " début de lenteur "

Si à l'hôpital tu vois une infirmière avec un thermomètre sur l'oreille...dis toi qu'il y a quelque part un patient avec un stylo dans le cul !

Un magasin qui vend des maris vient d'ouvrir à Paris. C'est un endroit où les femmes peuvent se rendre pour choisir un Mari. A l'entrée du magasin, on découvre le mode d'emploi : vous n'avez le droit qu'à une seule visite. Il y a 4 étages. A chaque nouvel étage, les qualités des hommes exposés augmentent. Soit vous choisissez un homme à l'étage, soit vous montez et vous ne pouvez redescendre sauf pour quitter le magasin. Une femme entre. Au premier étage, un panneau dit : ces hommes ont un travail et aiment les enfants. Au deuxième étage : Ces hommes ont un travail, aiment les enfants et ont particulièrement belle allure. La femme se dit "waow? ".. Mais elle sent instinctivement qu'elle doit continuer.. Elle arrive au troisième étage et le panneau dit : ces hommes ont un travail, aiment les enfants, ont particulièrement belle allure et aident aux travaux ménagers. " Oh mon Dieu, s'exclame- t'elle. Je peux à peine y croire " Elle hésite à rester... Mais monte quand même jusqu'au quatrième étage. Le panneau dit : vous êtes la 31 456 012 visiteuse de cet étage. Il n'y a pas d'homme à cet étage. Cet étage n'existe que pour vous prouver que les femmes sont impossibles à contenter. Merci de votre passage au Magasin des Maris...

Dr Claude BRONNER

06 07 88 18 74
dr.cbronner@wanadoo.fr.